



Assemblée générale

Distr. générale
30 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 157 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti**

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Engagements autorisés (1 ^{er} juillet – 31 décembre 2017)	90 000 000
Dépenses	89 999 200
Solde inutilisé	800

I. Introduction

1. Aux fin de son examen du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/621](#)), le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 6 mars 2019. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la Mission est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera dans le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/73/755](#)) les observations et recommandations qu'il a faites, y compris celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

2. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSTAH dans sa résolution [1542 \(2004\)](#) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Dans sa résolution [2350 \(2017\)](#), il a décidé de proroger le mandat de la MINUSTAH pour une période



finale de six mois et de procéder à la clôture de la Mission d'ici au 15 octobre 2017, et a demandé à celle-ci de mener à bien une transition responsable vers la mission de suivi, à savoir la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

3. Dans sa résolution 71/302, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager, aux fins du fonctionnement de la MINUSTAH pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017, des dépenses d'un montant brut total n'excédant pas 90 000 000 de dollars (montant net : 88 398 800 dollars). Sur la même période, le montant brut total des dépenses s'est établi à 89 999 200 dollars (montant net : 86 371 700 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 100 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 800 dollars, résulte de l'effet conjugué : a) d'une sous-utilisation des crédits alloués au titre des militaires et du personnel de police (5 571 300 dollars, soit 12,5 %) et au titre des dépenses opérationnelles (1 412 200 dollars, soit 7,3 %), et b) d'un dépassement des crédits alloués au titre du personnel civil (6 982 700 dollars, soit 26,7 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/621).

4. Selon le rapport sur l'exécution du budget, durant l'exercice 2017/18, des montants de 5 571 000 dollars et de 1 411 000 dollars ont respectivement été réaffectés de la catégorie I (Militaires et personnel de police) et de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie II (Personnel civil), (soit un total de 6 982 000 dollars). Le dépassement des crédits au titre du personnel civil s'explique principalement par : a) un taux d'occupation des postes et des dépenses relatives à la cessation de service plus élevés que prévu pour le personnel recruté sur le plan international, et b) un taux d'occupation des postes plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan national, conjugué à la révision du barème des traitements applicable à cette catégorie de personnel et à la montée de la gourde haïtienne (ibid., par. 32, 38 et 39).

5. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 36 682 423 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres en 2019 au titre de la MINUSTAH et de la MINUJUSTH, et que les contributions reçues au 26 février 2019 s'élevaient à 13 338 696 dollars, laissant un solde impayé de 49 093 766 dollars (en tenant compte des contributions non acquittées au 1^{er} janvier 2019, dont le montant s'élève à 25 750 039 dollars). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies.**

6. Sur la base des informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note un dépassement des crédits alloués aux abonnements (1 700 dollars, soit 22,7 %) à la rubrique Communications. Ayant demandé des précisions, il a été informé que ce dépassement s'expliquait principalement par le fait que l'abonnement souscrit auprès de Platts Latin American Wire, un fournisseur indépendant de services d'analyse et de renseignements sur les prix du pétrole, avait été plus élevé que prévu. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que les dépenses supplémentaires au titre des abonnements étaient justifiées alors que la Mission était en phase de clôture et compte que des informations complémentaires seront fournies à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

7. À partir des informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note également un dépassement de crédits d'un montant de 61 700 dollars (246,8 %) à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, au titre des frais bancaires. Ayant demandé des précisions, il a été informé que cela était principalement dû à des frais plus importants que prévu répartis entre toutes les missions de maintien de la paix. **Le Comité consultatif estime que l'explication fournie concernant les frais bancaires est insuffisamment claire et compte que des précisions seront données à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

8. Le Comité consultatif note en outre un dépassement des crédits alloués aux autres services (478 500 dollars, soit 31,5 %). Ayant demandé des précisions, il a été informé que ce dépassement de crédits s'expliquait principalement par le recours à un plus grand nombre de vacataires au titre de renforts lors de la liquidation de la Mission, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Analyse des dépenses au titre des vacataires pour l'exercice 2017/18

(En dollars des États-Unis)

<i>Centre financier</i>	<i>Nombre de vacataires</i>	<i>Montant</i>	<i>Explication</i>
Chef de l'appui à la mission	3	7 510	
Ressources humaines	14	101 951	Aux fins des activités de gestion des dossiers et d'archivage
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	106	328 807	Aux fins des activités de gestion et d'administration du matériel, notamment l'inventaire, le regroupement, la remise en état, le déplacement et la disposition du nombre d'actifs considérable hérités de la MINUSTAH
Génie	513	1 348 840	Aux fins des activités de démantèlement des biens de la MINUSTAH sur place et de nettoyage des locaux avant leur restitution à leurs propriétaires
Transports terrestres	46	142 281	Aux fins des activités de préparation de la vente de véhicules, et de réparation et d'entretien des véhicules de la MINUSTAH et du matériel nécessaire à la fermeture des camps
Contrôle des mouvements	1	417	
Financement	1	1 960	
Total	684	1 931 766	

9. Après examen du tableau ci-dessus, le Comité consultatif note qu'à la rubrique Transports terrestres, des dépenses d'un montant de 142 281 dollars ont été engagées au titre de la préparation de la vente de véhicules, et de la réparation et de l'entretien des véhicules de la MINUSTAH. **Le Comité consultatif estime que ces dépenses sont excessives et n'est pas convaincu qu'elles soient justifiées. Le Comité est d'avis que des informations complémentaires devraient être communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, dans les rapports d'exécution des missions appelées à être liquidés, une analyse coûts-avantages des dépenses de ce type.**

10. Comme suite à ses questions sur les actifs et passifs de la MINUSTAH transférés à la MINUJUSTH, le Comité consultatif a reçu les tableaux ci-après. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général**

d'inclure des informations sur les actifs et passifs dans les rapports d'exécution des missions appelées à être liquidées.

Actifs de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti transférés à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie d'actifs</i>	<i>Coûts d'acquisition</i> (1)	<i>Amortissements cumulés</i> (2)	<i>Valeur comptable</i> (3) = (1) - (2)
Immeubles	15 702 481,27	4 095 208,64	11 607 272,63
Bâtiments préfabriqués	14 091 306,48	12 942 444,72	1 148 861,76
Infrastructures	14 957 475,48	5 957 522,25	8 999 953,23
Véhicules légers de transport de passagers	9 352 604,44	9 129 017,00	223 587,44
Véhicules lourds de soutien génie	11 320 409,51	9 571 176,21	1 749 233,30
Véhicules spécialisés, remorques et attelages	9 840 731,56	7 322 050,53	2 518 681,03
Informatique : ordinateurs, réseau et matériel de stockage	5 469 268,62	5 439 135,46	30 133,16
Matériel de communication et équipement réseau	8 035 127,44	7 569 225,02	465 902,42
Matériel audiovisuel	436 798,55	353 213,72	83 584,83
Matériel médical	191 496,42	191 496,42	–
Matériel de sécurité et de sûreté	657 568,80	657 568,80	–
Matériel léger du génie et matériel léger de construction	52 150,69	52 150,69	–
Matériel lourd du génie et matériel lourd de construction	3 705 149,91	2 324 957,22	1 380 192,69
Matériel de traitement de l'eau et de distribution du carburant	7 397 976,42	6 732 635,00	665 341,42
Matériel de transport terrestre	871 994,35	719 660,37	152 333,98
Total	102 082 539,94	73 057 462,05	29 025 077,89

Récapitulatif du passif au 30 juin 2018 (Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti / Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
I. Sommes portées au crédit des États Membres	
a) Solde inutilisé	
i) MINUSTAH	0,8
ii) MINUJUSTH	300,0
Total partiel [a) solde inutilisé]	300,8
b) Produits divers	
Produit des placements (MINUJUSTH)	50,3

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements (MINUSTAH)	387,2
Produits divers ou accessoires (MINUSTAH)	5 146,5
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs (MINUSTAH)	3 270,4
Total partiel [b) produits divers]	8 854,4
Total des sommes portées au crédit des États Membres pour l'exercice 2017/18 a) + b)	9 155,2
II. Autres éléments du passif	
Contributions reçues d'avance	0,7
Engagements non réglés, y compris pour des exercices antérieurs (MINUSTAH) ^a	2 375,3
Engagements non réglés, y compris pour des exercices antérieurs (MINUJUSTH) ^a	15 454,0
Dettes diverses et autres charges à payer	36 651,0
Total des autres éléments du passif	54 481,0
III. Total du passif (I et II)	63 636,2

^a Tient compte des engagements prévisionnels (323 267 dollars pour la MINUSTAH et 915 942 dollars pour la MINUJUSTH) qui ne sont pas comptabilisés au passif dans les états financiers car ils ne relèvent pas des éléments comptabilisés d'avance selon les normes IPSAS, d'où la différence de 1 239 209 dollars entre le total du passif figurant dans les états financiers et le total du passif comptabilisé ci-dessus.

11. Concernant les mesures d'aide au personnel de la MINUSTAH recruté sur le plan national, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que des formations avaient été organisées d'avril à août 2017 à l'intention de cette catégorie de personnel dans une optique de renforcement des capacités, notamment en matière d'encadrement, d'entrepreneuriat et de gestion des projets, ainsi qu'en langues et en informatique et communications. Il a également été informé que la Mission avait organisé un salon de l'emploi en juin 2017, auquel ont participé 34 employeurs potentiels.

12. En ce qui concerne le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que le taux d'application desdites directives par la Mission au cours de l'exercice 2017/18 s'élevait à 4,7 %. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est déclarée à plusieurs reprises préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion étaient peu appliquées (voir également résolution 72/262 B, par. 4).**

III. Conclusion

13. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont énoncées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/73/621). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, soit 800 dollars, ainsi que les autres recettes et ajustements d'un montant de 8 804 100 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2018, soient portés au crédit des États Membres.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/621](#))
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 [[A/73/5 \(Vol. II\)](#), chap. II]
- Rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/850](#))
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 ([A/73/750](#))
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/776](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/853](#))
- Résolution [71/302](#) de l'Assemblée générale
- Résolution [2350 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité